

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 679

présenté par  
MM. Prél, Jardé, Leteurtre et Benoit

-----  
**ARTICLE 26**

Après le mot :

« soins »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 85 :

« , d'organisation médico-sociale et de formation des professionnels de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La démographie des professionnels de santé est fondamentale, il est donc nécessaire que les schémas prévoient la formation des professionnels de santé pour les 10 années à venir.